

AMO et RAMED : Louardi veut accélérer les reformes

Zitouni IMOUNACHEN - 2016-07-16 00:43:48 - Vu sur pharmacie.ma

Le mercredi 13 Juillet 2016, le Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de l'Assurance Maladie (ANAM) relatif au Régime de l'Assistance Médicale (RAMED) et le Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de l'Assurance Maladie (ANAM) relatif à l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO), ont tenu simultanément leur 6ème et 17ème session , au siège de l'ANAM.

Lors de son allocution, le ministre de la santé et président des deux conseils, El Houssaine Louardi, s'est félicité des avancées réalisées depuis la généralisation du RAMED et de la signature de la convention nationale afférente au tiers payant avec les pharmaciens d'officines, et a insisté sur la nécessité d'activer et de faire avancer le processus du renouvellement des autres conventions nationales qui constituent le socle de l'Assurance Maladie Obligatoire, et ce pour un meilleur accès aux soins à tous les bénéficiaires de l'AMO.\

De son coté, le Directeur Général de l'ANAM, M. Jilali HAZIM a présenté l'étude sur le statut fiscal de l'Agence, les bilans comptables modifiés au titre des années 2012 à 2015 et l'état d'avancement des conventions devant être conclues entre l'ANAM, les Centres Hospitaliers Universitaires et les hôpitaux SEGMA. Il a aussi présenté l'état d'avancement des négociations pour le renouvellement des conventions nationales tarifaires, en mettant l'accent sur les différends encore existants entre les parties prenantes et en proposant la mise en application des dispositions légales en vigueur en la matière.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action concernant la migration vers la nouvelle nomenclature des actes médicaux, et en vue de permettre d'entamer l'étape d'accompagnement du processus de la mise en place de la Classification Commune des Actes Médicaux (CCAM), M. HAZIM a présenté aux membres du conseil le projet de création de la Commission d'Evaluation des Actes Médicaux (CEAM), sa composition ainsi que son règlement intérieur.

Les travaux du conseil ont porté également sur la présentation de l'étude sur le statut fiscal de l'ANAM, ainsi que le projet d'arrêté concernant l'attribution du code INPE octroyé aux professionnels de la santé ainsi qu'aux établissements de santé

Au terme de cette rencontre, les membres des deux conseils ont approuvé les comptes de l'ANAM au titre de l'exercice 2015 ainsi que le reclassement opéré au niveau des bilans 2010 à 2014 avec affectations du résultat net au report à nouveau.